

Charte d'engagement pour la prise en compte du handicap 2026

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation reconnaît l'importance de créer un environnement inclusif et accessible pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap.

Cette charte d'engagement énonce nos promesses et nos actions concrètes visant à assurer le bon accueil et la pleine participation de toutes les personnes participantes.

Engagement d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation :

- Communiquer sur sa capacité d'accueil des personnes en situation de handicap
- Recenser les besoins des personnes en situation de handicap
- Sensibiliser les structures exposantes grâce à son partenaire expert Alter Egal
- Mettre à disposition des personnes ressources, accompagnantes tout au long de l'événement, grâce à son partenaire expert Alter Egal

Engagements des structures exposantes :

- Penser l'accessibilité de son stand et de ses animations
- Suivre un webinaire de sensibilisation
- Lire attentivement la fiche bonnes pratiques et la prendre en compte
- Accueillir les personnes en situation de handicap

Signatures :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes Orientation
1 rue Jacqueline et Roland de Pury
69002 LYON
SIRET : 880 331 715 00065

Pour Auvergne-Rhône-Alpes Orientation :

Pour la structure exposante :

Mail :

Nom / Prénom :